

congrès national
en toxicomanie

rondpoint
2005



RECOMMANDATIONS

Thème 8

Réduction des méfaits

Animateur

**Pierre Brisson,
Université de Sherbrooke**

Personne-relais

**Pierre Paquin,
Direction de la santé publique
de la Montérégie**



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 1

Actualiser dans la version finale de ce qui devrait être nommé *Plan d'action national en toxicomanie 2005-2010*, les orientations, les axes d'intervention et les actions préconisées dans le document *Pour une approche pragmatique de prévention en toxicomanie*, afin d'assurer un véritable renouvellement de l'intervention préventive dans une perspective de promotion de la santé et de réduction des méfaits.



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 2

Consolider financièrement la continuité des services en réduction des méfaits dans le milieu communautaire



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 3

Faire en sorte que le réseau de la santé et des services sociaux assure, en partenariat, la formation adéquate des professeurs du niveau secondaire concernant la prévention des toxicomanies dans une perspective de réduction des méfaits; que ceci se fasse dans le cadre du perfectionnement de leur matière et de la thématique Santé et Bien-être de l'actuelle réforme scolaire.



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 4

Faire en sorte que le réseau de la santé et des services sociaux mette sur pied un projet pilote d'analyse de substances et de monitoring dans le contexte des raves de même que le moyen de l'évaluer rigoureusement.



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 5

Rendre prioritaire la concertation entre les approches de sécurité et de santé publique dans le cadre du Plan d'action national en toxicomanie.



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 6

Faire en sorte que l'imputabilité des services de santé en milieu correctionnel relève du MSSS.



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 7

Inscrire dans les priorités du Plan d'action national en toxicomanie le rehaussement du niveau d'accessibilité au traitement à la méthadone qui devrait être accessible à 50% des personnes présentant une dépendance aux opioïdes.

En ce sens, une attention particulière devra être portée aux régions de Montréal, de la Montérégie et de Laval et des actions de formation devront être prises pour favoriser l'engagement du corps médical dans ce type de traitement, partout au Québec.



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 8

Établir un plan d'action pour l'application de politiques publiques en réduction des méfaits qui ne soient pas limitées à la prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et à la réadaptation.



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 9

Promouvoir et maintenir l'approche de réduction des méfaits dans le secteur de la réadaptation et en définir le cadre thérapeutique.



Thème 8

Réduction des méfaits

Recommandation 10

Favoriser l'intégration de l'intervention par des pairs aidants dans le continuum des services aux toxicomanes.